



Communiqué sur l'éligibilité au PEA-PME

Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2019

GAUMONT SA confirme son éligibilité au PEA-PME, en respectant, sur la base des comptes au 31 décembre 2018 du Groupe, tous les critères précisés par le décret d'application n° 2014-283 du 4 mars 2014, à savoir moins de 5 000 salariés d'une part, et d'autre part un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliards d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

*
* *